

Vous avez été reçues par Mme CATHERINE GHIGLIONE

Tél. : 01.44.39.38.55

Fax : 00.00.00.00.00

E-mail : catherine.ghiglione@labanquepostale.fr

Dossier N° 2019B22KT

Mlle LAURENCE PAYET

Rés., Apt., Bât

: APPARTEMENT 5

N° et voie

: 2 RUE DES COUTURES

CP et commune

: 77400 ST THIBAUT DES VIGNES

Mlle CORINE PAYET

N° et voie

: 10 RUE DE TOURNON

CP et commune

: 75006 PARIS

VOTRE PROJET

Type d'opération	
Type de projet	: Acquisition
Type de bien	: Appartement
Ancienneté	: Ancien
Destination	: Locatif résidence principale
Nature de propriété	: Pleine propriété
Cadastre	: lots 72 et 141
Adresse de l'opération	
N° et voie	: 2 CHEMIN DE LA CAVERNE
CP et commune	: 97434 ST PAUL
Pays	: FRANCE

NOTRE PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Total opération y compris coûts primaires	:	112 000,00 €
Montant d'acquisition	:	112 000,00 €
Total des frais	:	11 816,80 €
Finançables :		
Frais de notaire	:	9 600,00 €
Frais de garantie	:	1 716,80 €
Non Finançables :		
Frais de dossiers	:	500,00 €
Financement		
Apport personnel en deniers	:	11 816,80 €
Financement La Banque Postale	:	112 000,00 €

Détail Pactys Investisseurs							
Prêt(s)	Montant du prêt (€)	Durée (mois)	Période d'anticipation (mois)	Mensualités HA* (€)(1)	Taux d'intérêt (%)	TAEG*	Coût du crédit AC* (€)
Habitat Taux Fixe	112 000,00	204	0	612,22	1,30	1,79	17 390,62
TOTAL	112 000,00	204		612,22			

*

HA : Hors Assurance

Coût du crédit AC : assurance et garantie comprises

TAEG : Taux Annuel Effectif Global

(1) Dans le cas d'une assurance groupe de La Banque Postale, la cotisation d'assurance s'ajoutera au montant de la mensualité de prêt. La mensualité globale (prêt et assurance) fera l'objet d'un prélèvement unique. Ces montants détaillés seront présents dans le tableau d'amortissement de l'offre de prêt.

Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est le coût du prêt exprimé en pourcentage annuel. Il est calculé sur la base d'un taux annuel à terme échu exprimé pour cent unités monétaires. Il est calculé selon la méthode d'équivalence. La durée de la période est égale à un mois. Sera pris en compte dans le calcul du Taux Annuel Effectif Global l'ensemble des coûts obligatoires à l'octroi et dont le montant est connu de La Banque Postale à la date d'émission de l'offre du crédit ou dont le montant peut être déterminé à cette même date.

Ces coûts comprennent :

- le taux d'intérêt du prêt à la date d'émission de l'offre,
- le coût de l'assurance obligatoire,
- les charges liées aux garanties,
- les frais de dossier, le cas échéant,
- les éventuels frais de recherche de financement acquittés par le client,
- les frais d'expertise, le cas échéant

Détail des assurances de Mlle LAURENCE PAYET

Prêt(s)	Montant du prêt (€)	Couverture *	Nature	Assureur	Quotité (%)	Cotisation mensuelle (€)	Coût assurance (€)	TAEA* (%)
Habitat Taux Fixe	112 000,00	DC / PTIA acc / PTIA	Assurance groupe	CNP Assurances	50,00	5,59 (1)	1 140,47	0,11

Détail des assurances de Mlle CORINE PAYET

Prêt(s)	Montant du prêt (€)	Couverture *	Nature	Assureur	Quotité (%)	Cotisation mensuelle (€)	Coût assurance (€)	TAEA* (%)
Habitat Taux Fixe	112 000,00	DC / PTIA acc / PTIA	Assurance groupe	CNP Assurances	50,00	5,59 (2)	1 140,47	0,11

*

- DC : Décès
- PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
- PTIA acc : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie accidentelle
- ITT : Incapacité Temporaire de Travail
- APE : Assurance Perte d'Emploi
- TAEA : Taux Annuel Effectif Assurance

(1) Il s'agit d'une cotisation mensuelle moyenne. La cotisation est non constante (cotisation mensuelle minimale : 0,06€, cotisation mensuelle maximale : 10,73€).

(2) Il s'agit d'une cotisation mensuelle moyenne. La cotisation est non constante (cotisation mensuelle minimale : 0,06€, cotisation mensuelle maximale : 10,73€).

La cotisation mensuelle maximale correspond au montant de la 1ère prime d'assurance.

Synthèse des assurances

Prêt(s)	Coût Mensuel ADI *	Coût Total ADI *	TAEA *
Habitat Taux Fixe	11,18 (1)	2 280,94	0,22

*

ADI : Assurance Décès Invalidité
TAEA : Taux Annuel Effectif Assurance

(1) cotisation mensuelle moyenne.

ECHEANCIER ANNUEL

Palier	Echéance HA* (€) (1)
De 1 à 204	612,22

*

HA = Hors Assurance

(1) Dans le cas d'une assurance groupe de La Banque Postale, la cotisation d'assurance s'ajoutera au montant de la mensualité de prêt. La mensualité globale (prêt et assurance) fera l'objet d'un prélèvement unique. Ces montants détaillés seront présents dans le tableau d'amortissement de l'offre de prêt.

Document fourni à titre indicatif sur la base des conditions en vigueur à ce jour sous réserve de la justification des informations fournies et du respect de la réglementation en cours. Ce document n'est pas contractuel et ne constitue pas un accord de crédit ni une offre de prêt.

L'obtention des prêts se fait sous réserve d'acceptation du dossier. Pour toute opération immobilière, l'Emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter les propositions d'offre de prêts qui lui sont faites. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non obtention de ce(s) prêt(s), le vendeur doit rembourser à l'Emprunteur les sommes versées.

Cette proposition de plan de financement ne constitue pas une offre. La Banque Postale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les financements sollicités. En cas d'accord, une offre de prêt sera adressée à l'emprunteur.

La convention AERAS facilite l'accès au crédit et à l'assurance pour les personnes présentant un risque aggravé de santé. Pour tout renseignement, un serveur vocal est à votre disposition au 0 801 010 801 (7j / 7 et 24 h / 24, Service & appels gratuits).

Un référent AERAS est également disponible au sein de La Banque Postale. Vous pouvez le joindre au 09 69 36 81 86 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, coût d'un appel local).

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, les informations personnelles recueillies feront l'objet d'un traitement dont le responsable est La Banque Postale.

Ces données sont traitées dans le cadre de l'exécution du contrat et sont obligatoires pour la gestion de votre demande. A défaut de réponse, la demande ne pourra pas être traitée.

Les informations sont conservées pour une durée conforme aux délais de prescriptions légales applicables.

Elles seront utilisées pour la gestion des opérations effectuées en exécution de votre demande par La Banque Postale, ses filiales, ses partenaires et prestataires. Elles pourront également être utilisées pour les actions commerciales de La Banque Postale et ses filiales, et communiquées à des tiers afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, en particulier, en matière de fraude, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Le consentement donné à la prospection peut être retiré à tout moment. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à La Banque Postale 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas être démarché par un tiers autre que La Banque Postale, inscrivez-vous auprès de Bloctel - 6, rue Nicolas Siret - 10000 Troyes ou sur internet : www.bloctel.gouv.fr.*

(*) Coût de connexion selon fournisseur d'accès.